



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 juin 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, adjointe au Maire.

PRÉSENTS: Danièle GADAIS, Nicolas DEROCHE, Isabelle TESSIER, Adjoints, Anne BASSOMPIERRE, Christine COINTEPAS, Pascal DABIN, Anthony FRANCHETEAU, Frédéric GODET, Jean-Pierre POIRON, Patricia SERVEL.

Absents excusés : Joël BASQUIN a donné pouvoir à **Danièle GADAIS**

Frédéric BENEAT a donné pouvoir à **Jean-Pierre POIRON**

Sophie LINSENMAIER a donné pouvoir à **Frédéric GODET**

Françoise RIPAUD a donné pouvoir à **Patricia SERVEL**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anthony FRANCHETEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/6/2017.

Nombre de Conseillers : En exercice : 14	Présents : 10	Votants : 14
--	---------------	--------------

1- Adoption du Procès-verbal du CM du 15/5/2017

Le compte rendu de la séance du 15 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017

L'élection des sénateurs du département de la Loire Atlantique aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

En application de l'article 4 du décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, les conseils municipaux sont convoqués ce jour, vendredi 30 juin 2017, pour désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Leur nombre de délégués titulaires et des suppléants est déterminé en fonction de la population de la commune et de l'effectif de son conseil municipal. Pour la commune de Saint Fiacre sur Maine, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

L'élection de ces délégués titulaires et suppléants (pour les communes de plus de 1 000 habitants) a lieu simultanément sur la même liste. Elle s'effectue au scrutin de liste à la proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Vu le code électoral et notamment ses articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juin relative à la désignation des délégués municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 juin 2017 de la Préfète de la région Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique ;

Vu la composition du bureau électoral désignée en séance ;

Vu la liste « Bien vivre à Saint-Fiacre » déposée et composée des candidatures des 3 délégués titulaires et des 3 suppléants suivants :

- Joël BASQUIN
- Danièle GADAIS
- Nicolas DEROCHE
- Christine COINTEPAS
- Frédéric BENEAT
- Anne BASSOMPIERRE

Attendu qu'à la demande de Mme Danièle GADAIS, présidente du bureau électoral, aucune autre liste n'a été déposée.

Attendu qu'il a été procédé au vote.

Attendu que le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 14

Blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité Absolue : 7

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamées déléguées titulaires avec 14 voix :

- Joël BASQUIN
- Danièle GADAIS
- Nicolas DEROCHE

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamées suppléants avec 12 voix :

- Christine COINTEPAS
- Frédéric BENEAT
- Anne BASSOMPIERRE

Le procès-verbal de l'élection a été renseigné et communication en a été faite à la préfecture.

3- Urbanisme : DIA et état des dossiers en cours (Nicolas DEROCHE et Pascal DABIN)

DIA : 1 déclaration d'intention d'aliéner est à l'ordre du jour.

Il est demandé à Mme Isabelle TESSIER, intéressée à l'affaire, de sortir de la salle du conseil, pour ne pas prendre part au débat et au vote.

↳ Parcelles B 1307, B 1415 (225 000 €) + 1 place de stationnement couverte (10 000 €) soit 235 000 €.

Monsieur Jean-Pierre POIRON tient à souligner l'intérêt que ce bien aurait pu présenter dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'implantation des commerces dans le bourg.

Monsieur Nicolas DEROCHE tient à faire remarquer que compte tenu de la teneur du PLU actuel celui-ci a besoin d'évoluer. Cette évolution devra s'inscrire dans une vision globale du bourg, reposant sur des perspectives à long terme et des objectifs clairs, notamment de protection des commerces. En ce sens, il conviendra dans les prochains mois d'intégrer les autres points d'évolution du PLU et de s'orienter vers une modification ou une révision du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents ou représentés (12 voix sur 13) de ne pas exercer son droit de préemption.

Etat des dossiers en cours :

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

4- Questions orales

En l'absence de questions orales, la séance est levée à 21H05.